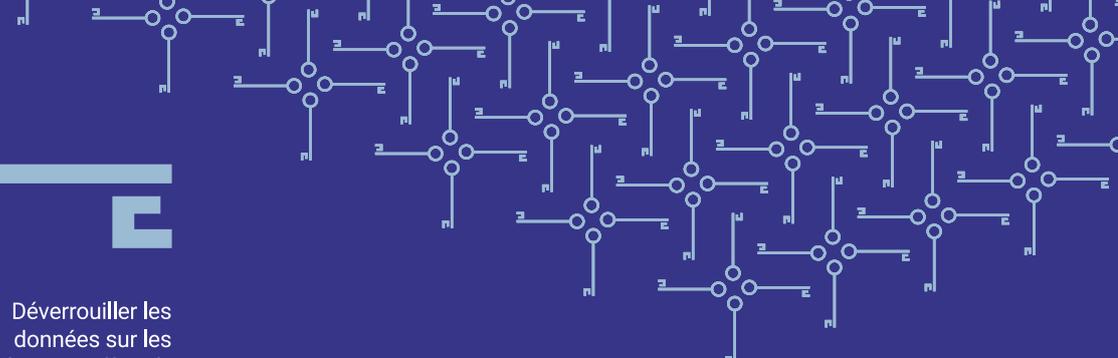




Opening Extractives

Déverrouiller les
données sur les
bénéficiaires effectifs



Orientation technique

Définition et recueil des données sur la propriété et le contrôle des entreprises d'État

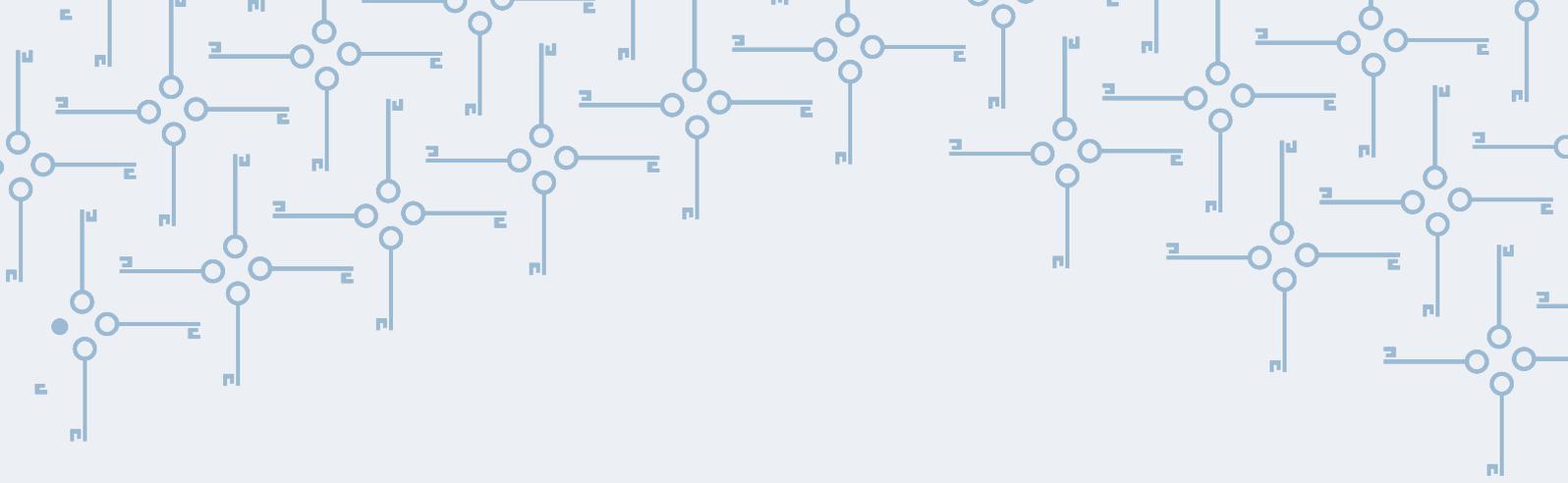
Mise en œuvre conjointe par l'ITIE et Open Ownership

Février 2023

EITI

Open
Ownership





La présente orientation technique a été élaborée dans le cadre du programme Opening Extractives mis en œuvre conjointement par le Secrétariat international de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et Open Ownership. Opening Extractives cherche à transformer l'accessibilité et l'utilisation des renseignements sur la propriété effective pour une gouvernance efficace dans le secteur extractif.

Table des matière

Résumé	2
Concepts clés	3
1. Définition des entreprises d'État	4
2. Traitement exhaustif des entreprises d'État	7
3. Détermination des mécanismes de contrôle à enregistrer	8
L'importance du contrôle	8
Étude des mécanismes de contrôle	8
4. Choix de l'énumération de personnes ou de titres de fonctions	11
5. Recueil de données structurées	13
Conclusion	16
Annexe A	17

Résumé

La présente orientation accompagne les exécutants des registres de propriété effective et met l'accent sur les raisons pour lesquelles une plus grande transparence est nécessaire en ce qui concerne la gouvernance des entreprises d'État, en partageant des éléments de définition et de déclaration de leur propriété ou de leur contrôle.

Bien que les entreprises d'État jouent un rôle essentiel dans l'économie mondiale, l'opacité de leur propriété et de leur contrôle risque de créer une fragilité susceptible de compromettre les objectifs spécifiques des réformes en matière de transparence de propriété effective.

Les risques spécifiques associés aux entreprises d'État et leur rôle de premier plan en matière de gouvernance des ressources naturelles dans de nombreux pays font qu'il est essentiel de mieux cerner les renseignements sur les entreprises d'État outre les pratiques standard de propriété effective, qui mettent souvent l'accent sur la détention d'actions.

Cinq aspects fondamentaux destinés aux exécutants au sein du gouvernement sont pris en compte dans la présente orientation :

- Définition des entreprises d'État
- Traitement exhaustif des entreprises d'État
- Détermination des mécanismes de contrôle à enregistrer
- Décision d'énumérer les personnes ou les titres de fonctions
- Saisie de données structurées

Les études de cas présentées dans le présent document proviennent principalement de la compilation de renseignements accessibles au public sur deux entreprises d'État et de la représentation de ces renseignements sous forme de données structurées.

Les cas étudiés qui ont été retenus sont : [Pertamina](#), une entreprise publique de pétrole et de gaz naturel de la République d'Indonésie, et la [Nigerian National Petroleum Company \(NNPC\)](#), une société pétrolière à but lucratif associée à des sociétés étrangères pour extraire les réserves de combustibles fossiles du Nigeria.

Les enseignements tirés de cet exercice ont permis d'établir des aspects clés à prendre en considération par les gouvernements qui cherchent à adopter une approche plus structurée et normalisée de collecte de renseignements sur la propriété et le contrôle des entreprises d'État dans le cadre d'un régime de divulgation.

Concepts clés

Les entreprises d'État jouent un rôle essentiel dans l'économie mondiale¹ et ont un potentiel inégalé pour stimuler la croissance économique. Les entreprises d'État du secteur extractif jouent un rôle de premier plan en matière de production et de vente de ressources naturelles et sont ainsi susceptibles de générer des ressources substantielles pour l'État². Les organisations internationales, dont l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), estiment que les entreprises d'État « devraient mettre en œuvre des normes élevées de transparence » concernant les renseignements sur leur gestion.

L'absence de visibilité en matière de propriété et de contrôle des entreprises d'État est susceptible de constituer une grande faiblesse pouvant compromettre les objectifs spécifiques de réformes en matière de transparence de la propriété effective. Les registres des bénéficiaires effectifs sont une solution logique d'identification et de contrôle de la propriété publique des entreprises.

Les risques concrets d'opacité de la propriété et du contrôle des entreprises d'État comprennent : un manque de visibilité du transfert d'actifs entre le secteur privé et le secteur public ; l'utilisation abusive des ressources des entreprises d'État ; l'incompréhension de l'incidence des entreprises d'État sur l'économie ainsi que l'impact de leur activité internationale³.

Ces risques spécifiques sont abordés dans la définition de la propriété effective d'Open Ownership :

« La propriété effective est le droit dont dispose une personne physique de jouir de tout ou partie des revenus ou actifs d'une entité juridique (propriété), ou le droit d'en diriger ou influencer les activités (contrôle). La propriété et le contrôle peuvent être exercés directement ou indirectement. »⁴

Il découle de cette définition que l'objectif de la divulgation de la propriété effective est d'identifier les personnes qui sont les bénéficiaires effectifs d'entités, lorsque la propriété effective peut être exercée à travers la propriété ou le contrôle. Les États ou les entités publiques, telles que les ministères ou les agences gouvernementales, détiennent souvent des participations au capital des entreprises d'État qu'ils contrôlent directement ou indirectement en plus des participations à la propriété telles que la détention d'actions. La transparence de la propriété effective exige de déterminer quelles sont les personnes à qui appartiennent ces participations au capital majoritaires au nom de l'État. Ainsi, il est recommandé aux exécutants gouvernementaux d'accorder une grande importance à la compréhension du mode de contrôle des entreprises d'État.

○ ————— E

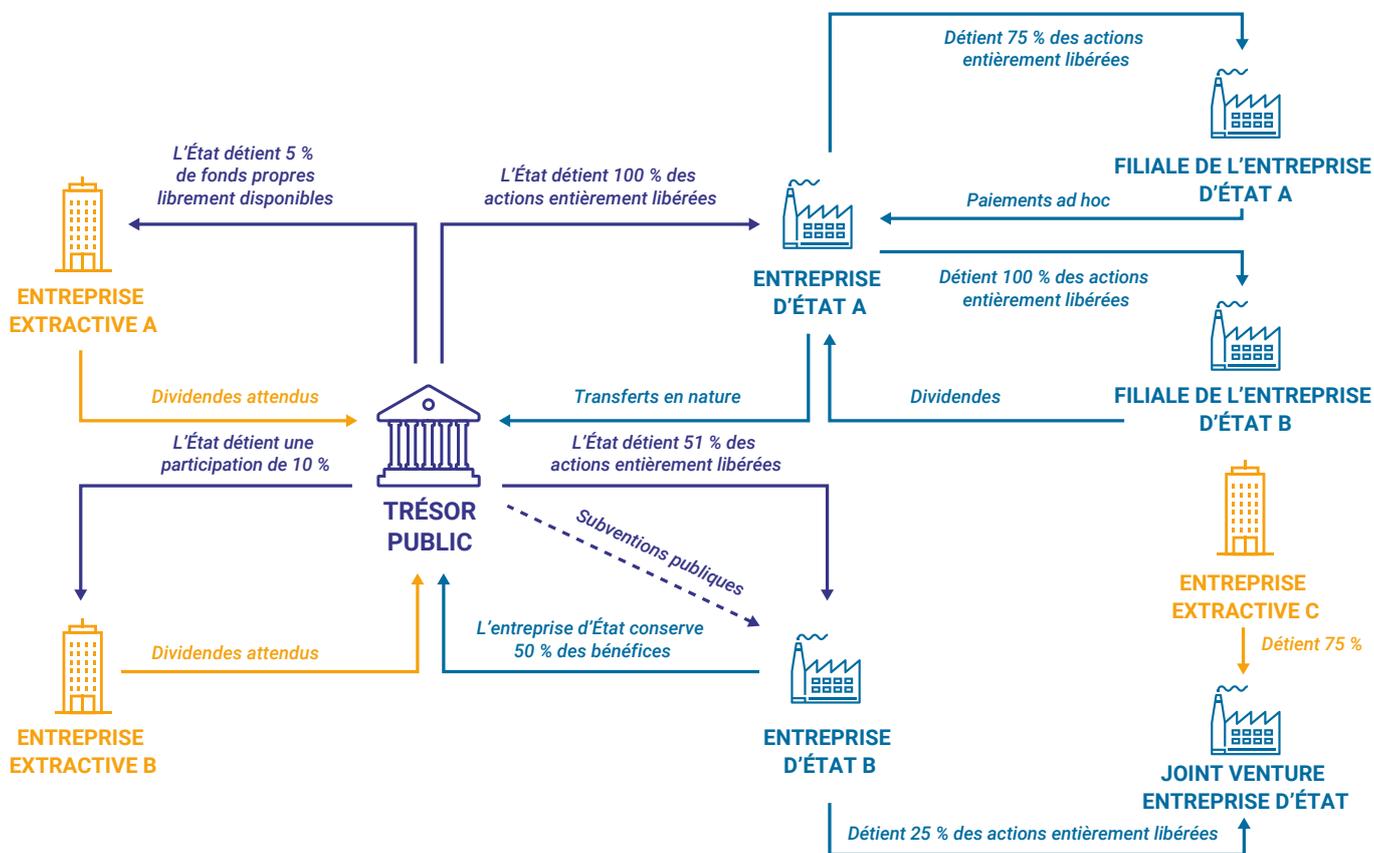
Selon une enquête de l'OCDE de 2018, 42% des 347 entreprises d'État interrogées ont déclaré que des actes de corruption ou d'autres pratiques irrégulières avaient été commis en leur sein au cours des trois dernières années⁵

1. Définition des entreprises d'État

L'OCDE définit une entreprise d'État comme étant « sous le contrôle de l'État, soit parce qu'il est le bénéficiaire effectif de la majorité des actions assorties d'un droit de vote, soit parce qu'il exerce un contrôle équivalent par d'autres voies⁶ ».

L'ITIE définit une entreprise d'État comme une entreprise appartenant entièrement ou majoritairement (50 % + 1 part⁷) à l'Etat exerçant des activités extractives pour le compte à l'Etat.

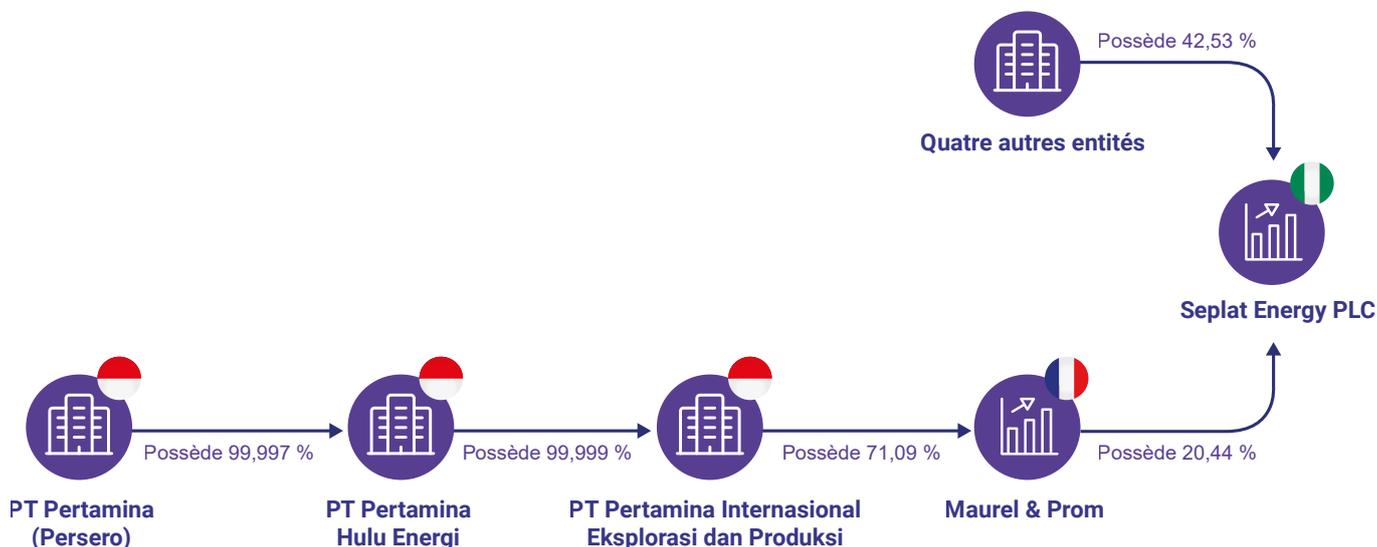
Participation de l'État dans les industries extractives : Cartographie des relations fiscales entre l'État et les entreprises extractives



Source : ITIE⁸

Les entreprises d'État ont souvent des structures organisationnelles complexes – parfois réparties dans plusieurs pays – qui s'entrecroisent avec les États de diverses manières par le biais de participations à la propriété directes ou indirectes ou de participations au capital majoritaires.

Visualisation des éléments de propriété et de contrôle de Pertamina au moyen de données structurées



Le diagramme ci-dessus montre l'entreprise d'État indonésienne Pertamina et une branche de ses filiales et associés. Pertamina est détenteur de la propriété d'une détention d'actions majoritaire de 71,09%⁹ au sein de Maurel & Prom. Maurel & Prom est, quant à lui, le principal détenteur d'actions de la société pétrolière et gazière nigérienne cotée en bourse Seplat Energy PLC, avec une participation de 20,46 %.

Cet exemple illustre certains éléments que diverses parties devraient prendre en compte dans leurs régimes de propriété effective, notamment :

- Le gouvernement nigérian souhaiterait peut-être s'assurer que les participations au capital des États étrangers, tels que celles de Pertamina, relèvent de son régime de divulgation de la propriété effective.
- Le gouvernement français pourrait souhaiter s'assurer que la propriété de la participation au capital de Pertamina soit déclarée par Maurel & Prom.

En Indonésie, pour qu'une entreprise soit considérée comme entreprise d'État, au moins 51 % de ses actions doivent être détenues directement par l'État.¹⁰ En adoptant une définition avec un seuil aussi élevé que 51 % et en exigeant une participation directe de l'État, la liste indonésienne des entreprises d'État exclura les entreprises, telles que Maurel & Prom, où le gouvernement détient des propriétés substantielles ou des participations de contrôle, bien que de manière indirecte ou juste en deçà du seuil de la majorité. Il est ainsi plus difficile d'avoir une cartographie globale de la propriété de l'État à l'échelle mondiale, ce qui entrave la transparence et les initiatives de lutte contre la corruption.

Un État peut être propriétaire minoritaire tout en exerçant une influence et un contrôle substantiels sur une entreprise ou une entreprise d'État.

En s'appuyant démesurément sur des mécanismes de propriété tels que les actions, il existe un risque d'exclusion des entreprises d'État contrôlées par l'État par d'autres moyens. La loi prévoit habituellement des droits supplémentaires tels que la nomination à des postes de direction et à des postes non exécutifs, et les sociétés elles-mêmes peuvent avoir dans leurs statuts des dispositions susceptibles de peser sur le contrôle.

Pour le cas de Maurel & Prom, les actions détenues pendant plus de quatre ans sans interruption confèrent un droit de vote double¹¹. Bien que cette disposition n'existe pas qu'au sein des entreprises d'État, elle souligne la complexité des mécanismes de contrôle. Ce type de disposition peut entraîner des changements de propriété effective sans modification de détention d'actions, et lorsque ces actions sont détenues par l'État, ces droits pourraient éventuellement amener à qualifier une entreprise d'entreprise d'État.

En définissant une entreprise d'État, il est nécessaire de tenir compte des éléments suivants :

- **Détention d'actions et seuils**
- **Propriété et contrôle directs et indirects**
- **Entités étrangères, États et participations au capital**

2. Traitement exhaustif des entreprises d'État

Il est important de veiller à ce que tout régime de propriété effective traite de manière exhaustive les entreprises d'État dans les chaînes organisationnelles complexes ; en tenant compte du fait que les entreprises d'État sont susceptibles de prendre diverses formes et être créées suivant différents mécanismes, par exemple par voie statutaire. En l'absence d'une législation rigoureuse, ces mécanismes peuvent exclure ces entreprises du champ d'application du régime de divulgation.

Au Nigeria, les entreprises sont réglementées par la Commission des entreprises (Corporate Affairs Commission-CAC). Le registre de la CAC met en évidence le contrôle qu'exercent deux ministères (le ministère du Pétrole et le ministère des Finances) sur la *Nigerian National Petroleum Company (NNPC)*¹², tous les deux ayant des divisions spéciales légalement constituées. En tant qu'instruments de ces ministères, aucune autre information sur leur participation n'est consignée dans le registre de la CAC. Ainsi, il devient difficile de présenter une situation exhaustive du contrôle.

Pour traiter de manière exhaustive les entreprises d'État, il est nécessaire de tenir compte des éléments suivants :

- **Champ d'application de la législation**
- **Formes juridiques**
- **Entreprises d'État créées par la loi**

3. Détermination des mécanismes de contrôle à enregistrer

L'importance du contrôle

Contrairement à une entreprise ordinaire, dans les entreprises d'État, les personnes que l'État représente n'ont aucun lien *direct* avec l'entité — ni en ce qui concerne l'avantage habituel du profit, ni le contrôle des opérations. Cependant, les entreprises d'État investissent des fonds publics. Ainsi, c'est l'argent des contribuables qui a été investi et qui pourrait être perdu, ainsi que, éventuellement, ce qui montre davantage qu'il est nécessaire d'assurer la transparence pour favoriser la responsabilisation et la surveillance¹³.

Dans toute déclaration faite par une entreprise d'État, il est recommandé de recueillir des renseignements sur l'État ou l'organisme public concerné — ce qui s'ajoute aux renseignements habituels requis sur les personnes physiques, afin de pouvoir comprendre de manière exhaustive leur propriété et leur contrôle. Dans ce contexte, il ne suffit pas de déclarer la propriété publique d'une entreprise d'État ; il convient aussi de mettre davantage l'accent sur les personnes qui la contrôlent et les avantages qui peuvent découler de leurs postes de responsabilité.

Ces avantages ne se limitent pas à la rémunération, mais comprennent également des activités opérationnelles telles qu'un statut privilégié ou un avantage sur un marché particulier, le choix de partenaires commerciaux et d'approvisionnement et la capacité de conclure d'autres contrats. La bonne gestion d'une entreprise d'État peut également apporter un certain prestige à une personne en lui offrant d'autres possibilités personnelles.

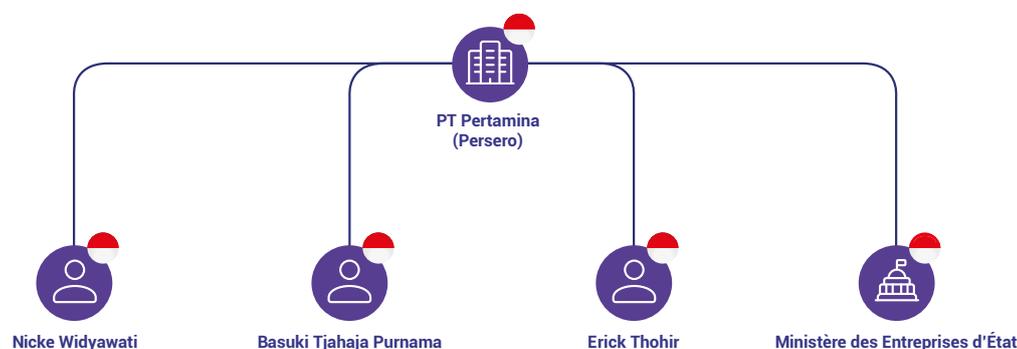
Étude des mécanismes de contrôle

La manière dont les États détiennent ou contrôlent les entreprises d'État peut être complexe et ne correspond souvent pas aux définitions établies en matière de propriété effective, ce qui nécessite des réglementations et des orientations spécifiques pour clarifier les types de participations au capital qui devraient être divulgués¹⁴. En l'absence des types habituels de personnes qui répondent aux critères de propriété effective, il n'est pas rare que la législation désigne d'autres personnes qui exercent un certain niveau de contrôle sur l'entreprise ou des renseignements sur les personnes qui occupent des postes spécifiques dans une entreprise¹⁵.

Bien que les hauts dirigeants de sociétés ordinaires ne soient pas souvent identifiés explicitement par la loi en tant que bénéficiaires effectifs, voire explicitement exclus de cette qualification, dans les sociétés d'État ce sont les personnes les plus importantes, aux côtés des fonctionnaires de l'État. Les hauts dirigeants de sociétés d'État exercent un contrôle sur ces organisations et leurs pouvoirs ou nomination sont généralement prescrits par la loi. Le choix d'inclure les hauts dirigeants dans les déclarations de propriété effective dépendra des objectifs politiques et de la structure organisationnelle locale, mais il est recommandé d'y inclure les fonctions de direction ainsi que les postes au sein du conseil d'administration.

Les renseignements officiels sur les hauts dirigeants de Pertamina ne mettent en évidence que les postes de Directeur général, de président du Conseil d'administration (également le Directeur général dans ce cas) et de Président-commissaire. Une approche plus globale consisterait à énumérer également tous les membres du conseil d'administration et de la commission de surveillance.

Cartographie des hauts fonctionnaires et des ministères qui exercent un contrôle sur Pertamina



Dans le cadre de la cartographie globale de Pertamina, le ministère des Entreprises publiques et le ministre Erick Thohir sont également présentés ici. Nicke Widyawati est le Directeur général et président du Conseil d'administration, et Basuki Tjahaja Purnama est le président-commissaire au moment de la rédaction du présent rapport.

Puisque des renseignements sur le contrôle des entreprises d'État figurent dans plusieurs textes de loi, un examen exhaustif de la législation pertinente devrait être mené afin d'identifier les hauts dirigeants. La source de ces renseignements variera d'une juridiction à l'autre. Par exemple, conformément à une loi spécifique récente sur l'industrie pétrolière au Nigéria,¹⁶ la NNPC est tenue d'accueillir deux ministres au sein de son conseil d'administration tant qu'elle est une entreprise de l'État entièrement. Auparavant, ce type de disposition existait dans la loi de création de la NNPC. En Indonésie et dans le cas de Pertamina, la loi précise qu'il incombe à un ministre spécifique de nommer les hauts dirigeants¹⁷ outre les missions de surveillance conférées au ministère des Entreprises d'État par la loi définissant ses attributions.

Mécanismes de contrôle pertinents des entreprises d'État

Lors de l'élaboration de la liste des mécanismes de contrôle à consigner, les éléments suivants devraient être pris en compte :

- Les membres du conseil d'administration et leur processus de nomination
- Les hauts dirigeants
- Le rôle des représentants du gouvernement
- Le contrôle par le cadre juridique
- Tout autre mécanisme d'influence et de contrôle

Tous ces types de contrôle peuvent être observés dans le cadre de la norme de données sur la propriété effective (BODS)¹⁸ — élaborée par Open Ownership et Open Data Services¹⁹.

4. Choix de l'énumération de personnes ou de titres de fonctions

En raison de leur structure et de leur mandat, la propriété ou le contrôle des entreprises d'État implique souvent des personnes politiquement exposées (PPE). Le Groupe d'action financière (GAFI), l'organisme mondial de normalisation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, définit une PPE comme « une personne qui exerce ou a exercé une fonction importante », ajoutant que « de nombreuses PPE occupent des postes qui peuvent être utilisés abusivement à des fins de blanchiment de fonds illicites ou pour commettre d'autres infractions sous-jacentes telles que la corruption ou les pots-de-vin ». ²⁰ Les PPE exercent souvent des fonctions qui leur permettent d'exercer une influence d'une manière qui n'est peut-être pas visible ou que l'on ne peut déclarer immédiatement selon la définition de la propriété effective d'un pays.

Dans certaines juridictions, comme dans les exemples ci-dessus, la loi confère des fonctions importantes aux ministres ou aux hommes politiques de premier plan en raison de leur fonction politique.

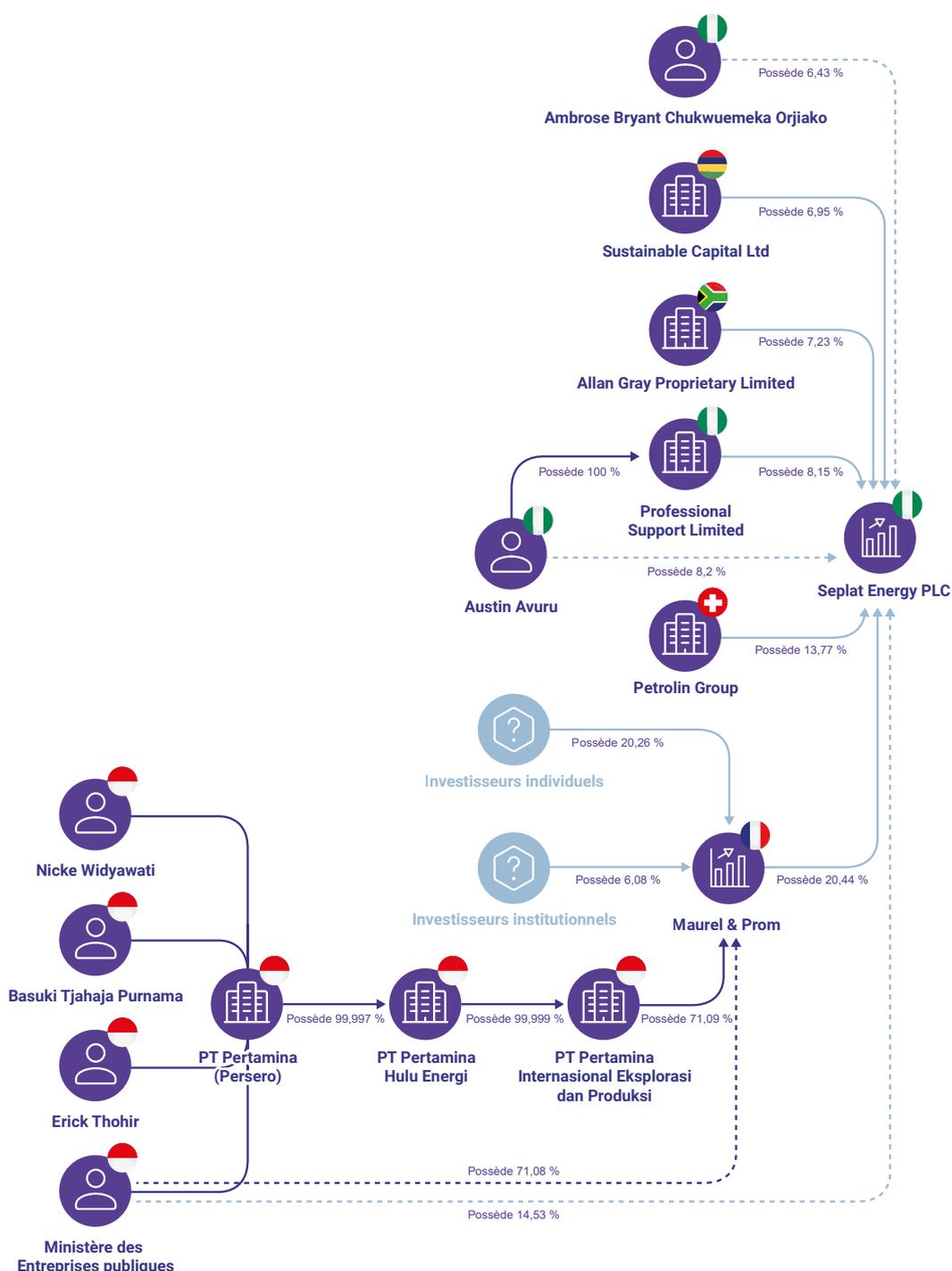
Il existe plusieurs raisons pour lesquelles la publication de renseignements sur les entreprises d'État devrait désigner que les ministres ou les hommes politiques de premier plan en tant qu'individus et non selon leur fonction :

- L'un des principes cardinaux de la propriété effective est l'existence d'une personne physique au bout de la chaîne de contrôle. La déclaration d'une fonction n'identifie pas les personnes qui occupent ou ont occupé ce poste.
- Des ministres peuvent avoir un certain nombre de participations au capital de propriété à déclarer en plus de ceux qui leur sont conférés par leur fonction, ce qui est important en matière de responsabilité et d'identification des conflits d'intérêts potentiels.
- Puisque les individus changent de fonctions politiques, l'enregistrement des individus plutôt que de leurs fonctions permet de se faire plus facilement une idée de la période de contrôle.
- Il est plus simple d'associer des données individuelles en matière de contrôle des entreprises d'État à d'autres données figurant dans un registre des bénéficiaires effectifs.
- Les données sont plus faciles à utiliser et à interpréter, car elles ne reposent pas sur des hypothèses ou des connaissances préalables de l'utilisateur.

Les exécutants devraient prendre en considération les avantages de l'identification des personnes plutôt que des fonctions, car cela renforce la qualité des données sur les bénéficiaires effectifs et contribue à la transparence.

5. Recueil de données structurées

Une présentation plus exhaustive de la propriété et du contrôle de Pertamina à l'aide de données structurées



L'exemple de Pertamina, utilisé tout au long de ce document et présenté intégralement dans le diagramme ci-dessus, illustre la complexité des entreprises d'État. Les informations ci-dessus ne concernent qu'une seule filiale sur plus de 100 filiales directes et indirectes et sociétés associées réparties dans le monde entier²¹.

La compilation de ces données limitées à partir de sources publiques, y compris les sites web, les rapports et les registres gouvernementaux, a pris beaucoup de temps. La collecte et la publication de ces renseignements dans des formats de données structurés tels que la norme de données sur la propriété effective (BODS) faciliteraient davantage ce type de tâches.

La publication de ces renseignements sous forme de données structurées²² permettrait également de mieux soutenir et d'autoriser le type d'analyse et de visualisation présenté ci-dessus. La mise à jour et la vérification de ces renseignements afin d'« identifier tout changement de propriété de l'État en matière de participation au capital des entreprises extractives » au cours d'une année donnée faciliteront la vérification des dossiers²³, répondront aux normes internationales en matière de respect des délais²⁴ et permettront de respecter les exigences de la Norme ITIE 2.6.

D'après les critères d'évaluation de l'ITIE²⁵, les recommandations d'Open Ownership²⁶ et les recherches menées dans le cadre de l'étude des exemples utilisés dans cette orientation, les États devraient envisager de recueillir des renseignements détaillés sur tous les éléments ci-après afin de bien cerner la propriété ou le contrôle des entreprises d'État :

- La société d'État
- Le rôle ou la participation au capital de l'État dans l'entreprise d'État
- L'organisme public ou les organismes publics qui détiennent une propriété ou exercent un contrôle sur l'entreprise d'État, ou l'État lui-même lorsque les coordonnées de l'organisme public ne sont pas accessibles
- Les propriétaires effectifs de l'entreprise d'État
- Les joint-ventures
- Les renseignements manquants dans les divulgations

Tout cela étaye et renforce les recommandations connexes de l'OCDE²⁷, du Natural Resource Governance Institute (Institut de gouvernance des ressources naturelles)²⁸ et d'une coalition de groupes de défense de la transparence²⁹ :

Une description complète sur le terrain de ces éléments se trouve à l'annexe A.

Pour faciliter la collecte et l'utilisation de renseignements, il serait nécessaire de recueillir, de stocker et de publier ces renseignements dans un format de données structurées comme la BODS.

Étude de cas en matière de bonnes pratiques

Un exemple de pays ayant adopté de bonnes règles en matière de saisie de renseignements sur la propriété effective des entreprises d'État est le Ghana, qui a mis en place un seuil de propriété ou de contrôle de 5 % en matière de déclaration des renseignements sur la propriété effective dans le secteur extractif en raison de son risque élevé. Le Ghana n'a aucun seuil pour les PPE locales et a mis en place un seuil de 5 % pour les PPE étrangères. Les renseignements sur les personnes physiques, les sociétés cotées en bourse et les entreprises d'État sont recueillis au moyen de formulaires spécialisés, bien qu'il soit possible d'apporter d'éventuelles améliorations à ces formulaires, afin de favoriser la saisie de structures complexes de propriété ou de contrôle impliquant plusieurs fonctionnaires. En outre, ces renseignements ne sont pas encore rendus publics sous forme de données structurées. Une somme symbolique est exigée pour recevoir des renseignements sur les entreprises individuelles en PDF.

Conclusion

Les entreprises d'État constituent une partie essentielle et croissante de l'économie mondiale avec des réseaux qui s'étendent à de nombreux contextes. La transparence sur leur propriété ou leur contrôle est essentielle pour comprendre si elles sont gérées dans l'intérêt du public et pour identifier les risques de corruption ou de réputation, ainsi que pour atteindre les objectifs plus larges de réformes en matière de transparence de la propriété effective. Il peut être difficile de bien cerner la propriété et le contrôle des entreprises d'État du fait de la complexité de leurs réseaux et de leurs connexions, ainsi que des mécanismes de contrôle inhabituels. Les gouvernements et les citoyens peuvent tirer parti du renforcement de la législation en matière de définition et de seuils de divulgation de la propriété ou du contrôle et exiger des entreprises d'État qu'elles publient des données à jour, complètes et structurées, en suivant les étapes décrites dans les présentes orientations.

Annexe A

Recueil de champs d'information pertinents concernant les entreprises d'État :

1. Les renseignements concernant le rôle ou la participation au capital de l'État dans l'entreprise d'État

- 1.1. Nature de la participation ou des participations au capital de la propriété détenue ou du contrôle exercé par l'État
 - 1.1.1. Cela répond-il à la définition d'une entreprise d'État dans le contexte national, compte tenu de la définition minimale de la Norme ITIE et de la loi nationale³⁰ ?
- 1.2. Action exacte ou plage d'actions que l'État détient
- 1.3. Chaque participation au capital est-elle détenue directement ou indirectement ?
- 1.4. Date de début de la participation au capital
- 1.5. Date de fin de la participation au capital, le cas échéant
- 1.6. Date de soumission des renseignements

2. Nom et juridiction de l'organisme public (ministère, agence étatique ou autre organisme) ayant des participations au capital dans l'entreprise d'État ou nom de l'État et de la juridiction si les renseignements de l'organisme public n'existent pas

3. Renseignements sur l'organisme public

- 3.1. Nom/noms alternatifs
- 3.2. Identificateur(s) unique(s) (numéro d'enregistrement de la société/numéro d'identification fiscale/identifiant d'entité juridique)
- 3.3. Domiciliation
- 3.4. Date de création
- 3.5. Date de dissolution, le cas échéant
- 3.6. Type d'organisme public
 - 3.6.1. Ministère
 - 3.6.2. Organisme public
 - 3.6.3. Autre
 - 3.6.4. Terme local pour le type d'organisme public
- 3.7. Date de soumission des renseignements

4. Renseignements généraux sur l'entreprise d'État

4.1. Outre la saisie des mêmes champs d'identification d'entité répertoriés pour les organismes publics ci-dessus pour les entreprises d'État, saisir les renseignements ci-après :

4.1.1. Si l'entreprise d'État est cotée en bourse :

- 4.1.1.1. Nom de la bourse
- 4.1.1.2. Cotes boursières de la bourse nommée
- 4.1.1.3. Lien vers les documents boursiers
- 4.1.1.4. Code d'identification du marché (CIM)
- 4.1.1.5. Code d'identification du marché d'exploitation (CIM d'exploitation)
- 4.1.1.6. Juridiction de la bourse
- 4.1.1.7. Sécurité
- 4.1.1.8. Identificateur de sécurité

4.1.2. Statut ou loi portant création de l'entreprise d'État et date de son entrée en vigueur

5. Renseignements sur les bénéficiaires effectifs de l'entreprise d'État

5.1. Nom

5.2. Nationalité ou nationalités

5.3. Identificateur(s) unique(s) (numéro d'identité national/numéro de passeport/numéro d'identification fiscale)

5.4. Date de naissance

5.5. Domicile résidentiel ou de service

5.6. Pays de résidence

5.7. Domiciles fiscaux

5.8. Moyens de contact

5.9. Nature de la participation au capital, de la propriété détenue ou du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif. Une liste complète des types de participations au capital applicables se trouve dans la documentation du BODS³¹. Cette séance d'information technique a porté sur :

5.9.1. Membres du Conseil d'administration ;

5.9.2. Président du Conseil d'administration ;

5.9.3. Le haut dirigeant ;

5.9.4. Exercice du contrôle conformément au cadre juridique

5.9.5. Exercice d'une autre influence ou d'un autre contrôle (par exemple, avoir le droit de nommer le conseil).

5.10. Chaque participation au capital est-elle détenue directement ou indirectement ?

5.11. Date de début de la participation au capital

5.12. Date de fin de la participation au capital, le cas échéant

5.13. Action exacte ou plage d'actions représentant la propriété de l'État

5.14. Date de soumission des renseignements

6. Renseignements sur les PPE ayant des liens avec de l'entreprise d'État

- 6.1. Outre la saisie des champs d'identification personnelle répertoriés pour les bénéficiaires effectifs ci-dessus en ce qui concerne les PPE, saisir les renseignements suivants :
 - 6.1.1. La personne est-elle une PPE ?
 - 6.1.2. Pourquoi la personne est-elle une PPE ?
 - 6.1.3. Dans quelle juridiction s'agit-il d'une PPE ?
 - 6.1.4. À quelle date leur statut PPE a-t-il commencé ?
 - 6.1.5. À quelle date leur statut PPE prendra-t-il fin ?
- 6.2. S'il existe un registre distinct de la PPE, la collecte de renseignements ne devrait pas être refaite. Au lieu de cela, les identificateurs uniques devraient être alignés entre les systèmes pour permettre l'interopérabilité entre les registres
- 6.3. Si l'État détient 100 % de la propriété directe de l'entreprise d'État, ce qui n'implique pas que des personnes nommément désignées soient inscrites sur la liste des PPE ou des bénéficiaires effectifs, le nom de l'État et de la juridiction doit être enregistré.

7. Renseignements sur les propriétaires légaux de l'entreprise d'État

- 7.1. La collecte renseignements sur les propriétaires légaux des entreprises d'État et leur action de propriété soutiendra également l'évaluation de l'Exigence ITIE 2.5

8. Les joint-ventures

- 8.1. Propriétaire(s) effectif(s) de chaque entité au sein de l'entreprise divulguée, sauf si elle est cotée en bourse ou est une filiale en propriété exclusive d'une société cotée en bourse
 - 8.1.1. En cas de cotation publique, collectez les renseignements de la liste publique (voir les détails sur les champs de cotation publique dans la section Entreprises publiques ci-dessus)

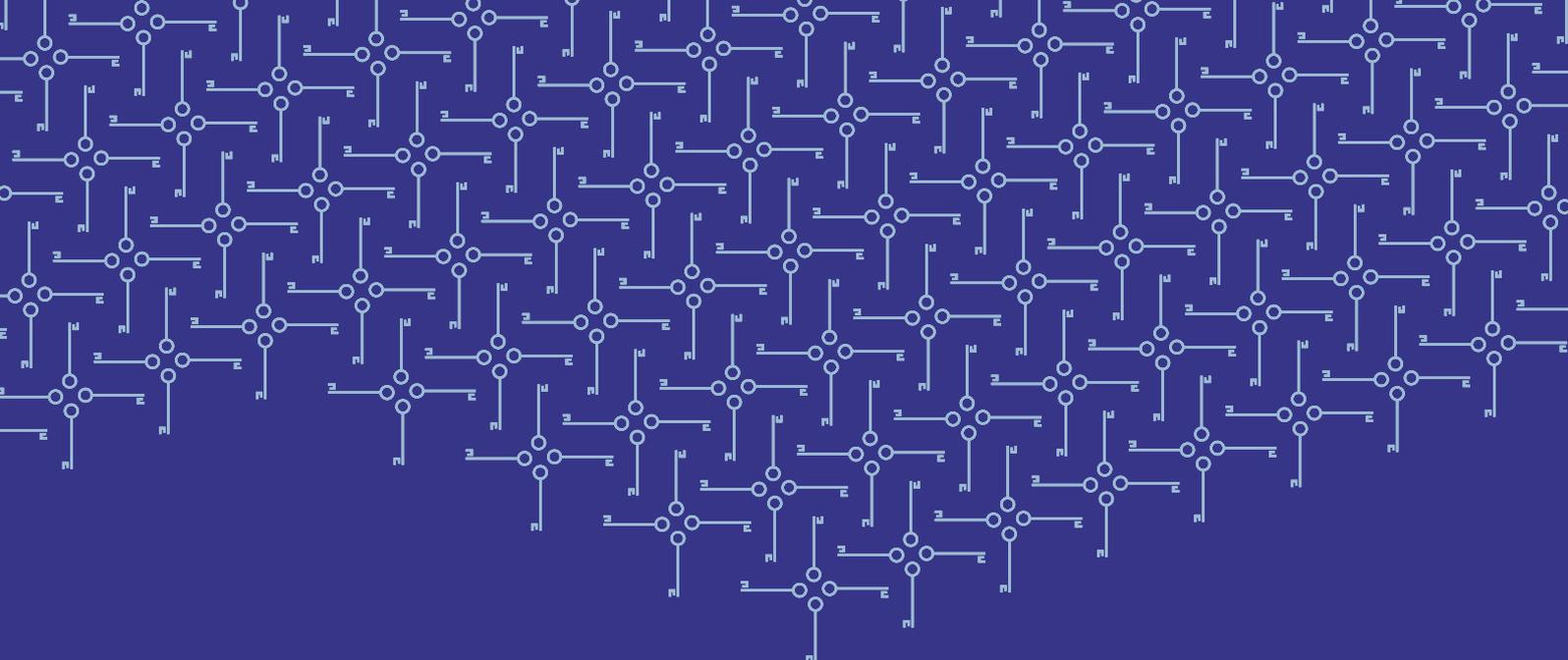
9. Divulgaration des renseignements inconnus

- 9.1. Lorsque certains renseignements sont inconnus, consigner les raisons de ce manque

Notes de fin de texte

- 1 Lord, J. (2021, 12 January), *State-owned enterprises: a new frontier*. Open Ownership. Extrait de <https://www.openownership.org/en/blog/state-owned-enterprises-a-new-frontier/>.
- 2 ITIE (n.d.), *State-owned enterprises*. Extrait de <https://eiti.org/state-owned-enterprises>.
- 3 Lord, J., *State-owned enterprises: a new frontier*.
- 4 Open Ownership (n.d.), *Beneficial ownership glossary*. Extrait de <https://www.openownership.org/en/implementation/beneficial-ownership-glossary/>.
- 5 OECD (2018), *The risk of corruption in and around state-owned enterprises: What do we know?* in *State-Owned Enterprises and Corruption: What Are the Risks and What Can Be Done?* Paris : Publication de l'OCDE. Extrait de <https://doi.org/10.1787/9789264303058-5-en>.
- 6 OCDE (2022), *Recommandation du Conseil relative aux Lignes directrices sur l'intégrité et la lutte contre la corruption dans les entreprises publiques*. OECD/LEGAL/0451. Extrait de <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0451>.
- 7 ITIE (2020), *Exigence de l'ITIE 2.6 – Participation de l'État et entreprises d'État : Note d'orientation*, 6. Extrait de https://eiti.org/sites/default/files/2022-02/en_eiti_gn_2.6.pdf.
- 8 ITIE, *Exigence de l'ITIE 2.6 – Participation de l'État et entreprises d'État : Note d'orientation*.
- 9 Maurel & Prom (2022), *2021 Document d'enregistrement universel : Incluant le rapport financier annuel*, 202. Extrait de <https://www.maureletprom.fr/en/documents/download/1343/2021-universal-registration-document>.
- 10 Presiden Republik Indonesia (n.d.), *Undang-Undang Republik Indonesia Nomor 19 Tahun 2003 Tentang Badan Usaha Milik Negara*, Chapter 1, General Requirements, Article 1, 2-3. Extrait de <https://peraturan.go.id/files/UU0192003.pdf>.
- 11 Maurel & Prom, *2021 Document d'enregistrement universel : Incluant le rapport financier annuel*, 201.
- 12 Journal officiel de la République fédérale du Nigeria (2021), *Petroleum Industry Act, 2021*, Section 53(3). Extrait de <http://www.petroleumindustrybill.com/wp-content/uploads/2021/09/Official-Gazette-of-the-Petroleum-Industry-Act-2021.pdf>.
- 13 ITIE, *Exigence de l'ITIE 2.6 – Participation de l'État et entreprises d'État : Note d'orientation*, 4.
- 14 ITIE, *Exigence de l'ITIE 2.6 – Participation de l'État et entreprises d'État : Note d'orientation*.
- 15 P. ex. « ... Il doit y être inscrit... en tant que ses bénéficiaires effectifs... les noms de la personne ou des personnes physiques qui occupent le poste d'administrateur de l'entité concernée » (République d'Irlande (2019), S.I. n° 110/2019 – *Union européenne (Anti-Money Laundering: Beneficial Ownership Of Corporate Entities) Regulations 2019*, Article 5, paragraph 4. Extrait de <https://www.irishstatutebook.ie/eli/2019/si/110/made/en/print>.
- 16 Journal officiel de la République fédérale du Nigeria, *Petroleum Industry Act, 2021*, Section 59, (2), (d)-(e), 51.
- 17 Presiden Republik Indonesia, *Undang-Undang Republik Indonesia Nomor 19 Tahun 2003 Tentang Badan Usaha Milik Negara*, Chapter 2, GMS Authority, Article 14, 7; Article 15, 8; Article 27, 10-11.
- 18 Open Ownership (n.d.), *Beneficial Ownership Data Standard (v0.3)*. Extrait de <https://standard.openownership.org>.
- 19 Open Data Services (n.d.), *Page d'accueil*. Extrait de <https://opendataservices.coop>.
- 20 GAFI (n.d.), *FATF Guidance: Politically Exposed Persons (Recommendations 12 and 22)*. Extrait de <https://www.fatf-gafi.org/publications/fatfrecommendations/documents/peps-r12-r22.html>.

- 21 OCDE (n.d.), *Pertamina, Feuille de calcul Excel*. Extrait de <https://www.oecd.org/dev/Pertamina.xlsm>.
- 22 Kiepe, T. and Lord, J. (2022, 12 August), *Structured and interoperable beneficial ownership data*. *Open Ownership*. Extrait de <https://www.openownership.org/en/publications/structured-and-interoperable-beneficial-ownership-data/>.
- 23 Armstrong, K. (2022, 22 August), *Building an auditable record of beneficial ownership*. *Open Ownership*. Extrait de <https://www.openownership.org/en/publications/building-an-auditable-record-of-beneficial-ownership/>.
- 24 GAFI (2022), *Public Statement on revisions to R.24*. Extrait de <https://www.fatf-gafi.org/publications/fatfrecommendations/documents/r24-statement-march-2022.html>.
- 25 ITIE, *Exigence de l'ITIE 2.6 – Participation de l'État et entreprises d'État : Note d'orientation*, 9.
- 26 Open Ownership (n.d.), *Representing state-owned enterprises (Beneficial Ownership Data Standard technical guidance)*. Extrait de <https://standard.openownership.org/en/0.3.0/schema/guidance/repr-state-owned-enterprises.html>.
- 27 OECD (2019), *Guidelines on Anti-corruption and Integrity in State-Owned Enterprises*. Extrait de www.oecd.org/corporate/Anti-Corruption-Integrity-Guidelines-for-SOEs.htm.
- 28 NRGi (n.d.), *Anticorruption recommendations for state-owned enterprises*, 3. Extrait de <https://soe-anticorruption.resourcegovernance.org/files/rec-SOEs-anticorruption-recommendations-for-SOEs.pdf>.
- 29 NRGi (2021, 14 October), *Democratizing the Benefits of Natural Resources: Anticorruption and Public Accountability in the Extractive Sector and Energy Transition*. Extrait de <https://resourcegovernance.org/blog/democratizing-benefits-natural-resources-anticorruption-public-accountability-extractive-summit-democracy>.
- 30 ITIE, *Exigence de l'ITIE 2.6 – Participation de l'État et entreprises d'État : Note d'orientation*, 6.
- 31 Open Ownership (n.d.), *interestType documentation – Beneficial Ownership Data Standard*. Extrait de <https://standard.openownership.org/en/latest/schema/reference.html?highlight=publiclisting#interesttype>.

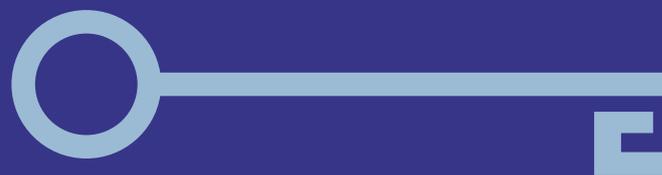


Contact

🏠 Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège

☎ +47 222 00 800

✉ openingextractives@eiti.org



Opening Extractives

Déverrouiller les
données sur les
bénéficiaires effectifs

Mise en œuvre conjointe par l'ITIE et Open Ownership

EITI

Open
Ownership 